

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel: 5517 700 Fax: 5511299
Website: www.africa-union.org

IE12264

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-cinquième session ordinaire

20-24 juin 2014

Malabo (Guinée Équatoriale)

EX.CL/838 (XXV)

**RAPPORT DE LA TROISIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE
DE L'UNION AFRICAINE DES MINISTRES DES TRANSPORTS (CAMT)
7-11 AVRIL 2014, MALABO (GUINÉE ÉQUATORIALE)**

**RAPPORT DE LA TROISIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE
DE L'UNION AFRICAINE DES MINISTRES DES TRANSPORTS (CAMT)
7-11 AVRIL 2014, MALABO (GUINÉE ÉQUATORIALE)**

RÉSUMÉ

I. INTRODUCTION

1. La troisième session de la Conférence des ministres des Transports de l'Union africaine (CAMT) a eu lieu les 10 et 11 avril 2014 à Malabo en Guinée Équatoriale sur le thème: «**Accélérer la réalisation du programme des transports pour faciliter la croissance économique de l'Afrique**». La Conférence a été précédée, du 7 au 9 avril 2014, d'une réunion préparatoire d'experts. La Conférence s'était réunie la première fois en tant que Sous-comité sur les transports du Comité technique spécialisé (CTS N°4) sur les transports, les infrastructures transcontinentales et inter régionales, l'énergie et le tourisme.

2. Ont participé à la session, les ministres des Transports et les experts en la matière de trente (30) États membres de l'Union africaine, ainsi que des représentants des Communautés économiques régionales (CER), des institutions spécialisées et des organisations partenaires.

3. La Conférence des ministres des Transports a élu son nouveau bureau pour une période de deux (2) ans (2014-2016) pour remplacer le bureau sortant qui a exercé son mandat de 2011 à 2013. Le nouveau Bureau, qui a conduit les travaux de la troisième session de la Conférence à Malabo est composé comme suit :

Président	:	Guinée Equatoriale (Afrique centrale)
1 ^{er} Vice-président	:	Soudan (Afrique de l'Est)
2 ^e Vice-président	:	Guinée (Afrique de l'Ouest)
3 ^e Vice-président	:	Namibie (Afrique australe)
Rapporteur	:	Tunisie (Afrique du Nord)

PRINCIPAUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

4. Les principaux points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence étaient les suivants :

1. examen du Rapport sur l'état de mise en œuvre des Plans d'action de l'Union africaine pour les sous-secteurs des transports (aérien, maritime, ferroviaire et routier) ;
2. examen du Rapport sur l'état de mise en œuvre du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) ;

3. stratégie de développement du secteur des transports dans le contexte de l'Agenda 2063 pour l'Afrique ;
4. examen et adoption de l'Accord intergouvernemental sur les standards et normes des autoroutes transafricaines;
5. examen et adoption de la Charte africaine sur la sécurité routière ;
6. examen et adoption de la Vision 2040 pour la Revitalisation du Rail en Afrique ;
7. examen et adoption des instruments de réglementation pour la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro (DY) sur la libéralisation des marchés du transport aérien en Afrique;
8. examen du Rapport sur l'état de mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty sur la facilitation des transports; et
9. élaboration des objectifs et indicateurs essentiels pour la réalisation des **Objectifs des Nations Unies pour le développement durable (ODD)** post-2015.

RÉSULTATS

5. À l'issue d'intenses délibérations, aussi bien à la réunion des experts qu'à la réunion des ministres de la CAMT, les ministres ont décidé d'adopter les instruments suivants :

- 1) la Déclaration de Malabo sur le développement du secteur des transports en Afrique ;
- 2) les Plans d'action actualisés de l'Union africaine sur les transports aérien, maritime, ferroviaire, et routier ;
- 3) l'Accord intergouvernemental sur les standards et normes des autoroutes transafricaines ;
- 4) la Charte africaine sur la sécurité routière ;
- 5) la Vision 2040 pour la Revitalisation du Rail en Afrique ; et
- 6) les objectifs et stratégies pour le secteur des transports dans le contexte de l'Agenda 2063 pour l'Afrique.

6. Les ministres ont également convenu d'inviter la Commission de l'Union africaine à :
- (i) mettre en place un groupe de travail composé d'experts de parties prenantes africaines en transport aérien (Commission de l'UA, CER, AFRAA, BAD, CEA et CAFAC) pour examiner et réviser les documents de réglementation de la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation des marchés du transport aérien en Afrique conformément aux observations et commentaires pertinents des délégations des États membres pendant la conférence ;
 - (ii) constituer un groupe de travail qui sera chargé de définir les objectifs et les indicateurs pour les transports, qui sont essentiels à la réalisation des **Objectifs des Nations Unies pour le développement durable (ODD)**, une poursuite des **Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) post-2015** ;
 - (iii) Élaborer une stratégie pour les transports à long terme sur le Continent dans le cadre de **l'Agenda 2063 pour l'Afrique**.

CONCLUSION

7. Le Conseil exécutif est invité à prendre note et à adopter le Rapport ci-joint de la troisième session de la Conférence de l'Union africaine des ministres des Transports et de ses principales conclusions tel qu'approuvé par les ministres sectoriels à leur conférence. Il est également recommandé au Conseil exécutif d'adopter le projet de décision ci-joint afin de rendre effectifs les résultats de la Conférence des ministres.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

IE12264

**TROISIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE
DE L'UNION AFRICAINE DES MINISTRES DES TRANSPORTS
7-11 AVRIL 2014
MALABO (GUINÉE ÉQUATORIALE)**

AU/TPT/ MIN/Rpt (III)

RAPPORT DE LA RÉUNION DES MINISTRES

I. INTRODUCTION

1. La Conférence des ministres des Transports de l'Union africaine (CAMT) a eu lieu le 13 avril 2014 au Centre de Conférences Ciudad de Sipopo à Malabo en République de Guinée équatoriale sur le thème : « Accélérer la réalisation du programme des transports pour faciliter la croissance économique de l'Afrique ». La conférence était précédée par une réunion préparatoire des experts qui a eu lieu du 7 au 9 avril 2014 au même endroit.

II. PARTICIPATION

2. Ont participé à la réunion les États membres suivants : Angola, Algérie, Burundi, Burkina Faso, Cameroun, Cape Vert, Tchad, Congo, RD Congo, Éthiopie, Gabon, Ghana, Gambie, Guinée équatoriale, Guinée, Lesotho, Mali, Madagascar, Mozambique, Namibie, Nigeria, Sao Tomé, Sénégal, Seychelles, Swaziland, Sierra Leone, Soudan, Tunisie, Ouganda et Zimbabwe.

3. Ont également assisté à la réunion les Communautés économiques régionales (CER) suivantes : Communauté économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), et Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

4. Les organisations continentales et internationales suivantes ont également participé à la réunion : Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), Banque africaine de développement (BAD), Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA), Organisation de la Sécurité routière en Afrique de l'Ouest (OSRAO), Bureau du Haut Représentant des Nations unies pour les Pays les moins avancés, Pays en développement sans littoral et Petits États insulaires en développement (OHRLLS), Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation maritime internationale (OMI), Programme des transports en Afrique (SSATP), Union européenne (UE) Union internationale des transports publics (UITP), le Mémoire d'Abuja pour le contrôle des navires par l'état du port et l'Union internationale des transports routiers (IRU).

III. SÉANCE D'OUVERTURE

5. Les allocutions suivantes ont été prononcées à la séance d'ouverture :

Allocution de M. Francisco Mba Olo BAHAMONDE ; Ministre des Transports de la technologie, des postes et des télécommunications de la République de Guinée équatoriale

6. M. Francisco Mba Olo Bahamonde, ministre des Transports, de la technologie, des postes et des télécommunications de la République de Guinée équatoriale, a prononcé une allocution de bienvenue en soulignant que la République de Guinée équatoriale partage la vision africaine dans le secteur des transports. Il a indiqué que le pays a également apporté une importante contribution à la réalisation du développement actuel de l'industrie des transports en Afrique.

7. À cet égard, il a entre autres, mentionné la mise en place et l'opérationnalisation de la compagnie aérienne nationale CEIBA Intercontinental Airlines et le développement notable des infrastructures de transport du pays, telles que les routes, les ports et les aéroports.

Allocution de M. Augusto da Silva TOMÁS, Ministre des Transports de la République d'Angola, Président sortant du Bureau de la Conférence des ministres des Transports de l'Union africaine

8. M. Augusto da Silva TOMÁS, Ministre des Transports de la République de l'Angola, Président sortant de la Conférence des ministres des Transports de l'Union africaine, a commencé par remercier le peuple et le gouvernement de la République de Guinée équatoriale pour l'organisation réussie de la Conférence et pour l'accueil chaleureux réservé à sa délégation et aux autres.

9. Il a indiqué que le Bureau sortant de la Conférence des ministres des Transports de l'Union africaine arrive au terme de son mandat avec la conviction d'avoir enregistré certaines réussites. Grâce aux efforts de tous les États membres de l'UA, de nombreuses tâches définies dans le Plan d'action des différents sous-secteurs ont été accomplies. Tout en soulignant que les grandes lignes de ces réalisations seront décrites en détail dans le rapport du Bureau qu'il a présidé depuis novembre 2011. Il a reconnu que beaucoup de chemin reste à parcourir pour l'atteinte de l'objectif ultime qui est la connectivité intégrale de toutes les villes du continent.

10. Il a ajouté que l'intégration physique des États africains et de leurs peuples n'est pas une tâche facile. Les vastes zones géographiques comprenant une variété de facteurs historiques et autres questions de dimensions politiques et sociales ont un impact notable sur le développement du continent.

11. Il a conclu en félicitant le continent de l'élection réussie d'un de ses fils, Dr Bernard ALIU, citoyen de la République fédérale du Nigeria comme Président du Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Il est le premier Africain élu à ce poste en soixante-dix ans d'existence de l'OACI.

Allocution de Dr Elham M.A. IBRAHIM, Commissaire en charge des infrastructures et de l'énergie de la Commission de l'Union africaine

12. Dr Elham MA IBRAHIM, Commissaire en charge des infrastructures et de l'énergie de la Commission de l'Union africaine a souhaité la bienvenue à la troisième session de la Conférence des ministres des Transports de l'Union africaine (CAMT) aux ministres et à toutes les délégations. Elle a exprimé sa gratitude au Gouvernement de Guinée Équatoriale pour avoir accepté d'accueillir la conférence et a reconnu le soutien particulier de M. **Francisco Mba Olo BAHAMONDE**, ministre d'État aux Transports, Technologies et télécommunications et de l'Ambassadeur **Simeon Oyono Esono ANGUE**, représentant de la République de Guinée équatoriale en Éthiopie dans l'organisation de la Conférence.

13. La commissaire a brièvement souligné les réalisations importantes enregistrées dans la mise en œuvre des Plans d'action dans le domaine des

transports depuis la dernière session en novembre 2011. Elle a mentionné certains des cadres stratégiques finalisés qui devaient être soumis aux ministres pour examen et adoption comme indiqué dans l'ordre du jour de la conférence. À cet égard, elle a exprimé sa gratitude au Bureau sortant de la Conférence, sous la présidence de M. Augusto da Silva Tomás, Ministre des Transports de la République d'Angola pour l'orientation et le soutien précieux accordés à la Commission.

14. Par ailleurs, la commissaire a informé les ministres des importantes évolutions en cours à la Commission, notamment l'élaboration de l'Agenda 2063 pour l'Afrique et la mise en œuvre des Comités techniques spécialisés (CTS) qui remplaceront les conférences ministérielles. Dans ce contexte, elle a déclaré que la troisième session de la Conférence avait eu lieu en tant que sous-comité de la CTS n° 4 sur les transports, les infrastructures transcontinentales et interrégionales, l'énergie et le tourisme. Elle a également indiqué que la conférence permettra de définir la contribution du secteur des transports à l'Agenda 2063.

Allocution de Dr Olumuyiwa Bernard ALIU, Président du Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

15. Dr Olumuyiwa Bernard ALIU, Président du Conseil de l'OACI a remercié le Gouvernement de la Guinée équatoriale et la Commission de l'Union africaine de l'avoir invité à la conférence et donné l'occasion de souligner les priorités de l'OACI pour l'aviation mondiale et africaine. À cet égard, Dr ALIU a fait une projection du secteur de l'aviation en soulignant son importance croissante dans le développement socioéconomique des pays. Il a souligné que l'accent de l'OACI portait sur la sûreté aérienne, la sécurité et la protection de l'environnement.

16. À cette fin, Dr ALIU a mentionné les différents programmes et dispositifs financés par l'OACI en vue de l'amélioration de la sûreté de l'aviation, la sécurité et la protection de l'environnement dans les États. Il s'agit notamment du Plan de l'OACI pour la Sécurité de l'aviation dans le monde (GASP), du Plan mondial de navigation aérienne (GANP) de l'OACI et du Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI) de l'OACI. Enfin, le président du Conseil de l'OACI a souligné la nécessité pour les États africains d'assurer la mise en œuvre effective permanente des Normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI afin de permettre une participation équitable des États africains au système mondial de transport aérien et de faciliter la prospérité socioéconomique du continent.

Allocution de M. Jean- Pierre Loubinoux, Directeur général de l'Union internationale des chemins de fer (UIC)

17. M. Jean- Pierre Loubinoux, Directeur général de l'Union internationale des chemins de fer (UIC), a remercié les ministres des Transports de l'Union africaine de l'avoir permis de présenter la Vision 2040 pour la revitalisation du transport ferroviaire en Afrique en tant que résultat concret de la coopération entre l'UIC et l'Union africaine. Il a rappelé que cette vision se fonde sur la Déclaration de Brazzaville de l'Union africaine soulignant que les chemins de fer sont l'épine dorsale du réseau de transport continental.

18. M. Loubinoux a déclaré qu'il était nécessaire de doter l'Afrique d'un système de chemin de fer fiable, sûr, rentable, respectueux de l'environnement et capable, en complément avec d'autres modes de transport, de promouvoir le développement socioéconomique et l'intégration régionale et d'améliorer la compétitivité du continent dans le monde. Il a exposé l'orientation de la vision et salué les projets concrets en cours sur le continent dans le domaine des chemins de fer qui indiquent clairement que le continent ne veut plus rester à la traîne dans ce mode de transport important.

Allocution d'ouverture de S.E. M. Vincente EHATE TOMI, Premier ministre chargé de l'Administration

19. Son Excellence Vincente Ehate TOMI, premier ministre de la République de Guinée équatoriale, a présidé la cérémonie d'ouverture de la troisième session de la Conférence des ministres des Transports de l'Union africaine en représentation du Gouvernement et du Président de la République de Guinée équatoriale, Son Excellence Teodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO.

20. Lors de la cérémonie d'ouverture, il a rappelé aux participants que l'objectif de la Conférence est d'accélérer la mise en œuvre des programmes de transport à l'échelle continentale visant à promouvoir la croissance économique de l'Afrique. Le Premier ministre a en outre souligné l'effet positif de la mise en œuvre des plans stratégiques de l'Union africaine, ainsi que l'amélioration progressive des politiques de transport et le développement des infrastructures de transport en Afrique.

QUESTIONS DE PROCÉDURE

1. Présentation du Rapport du Bureau sortant

21. Le Président du Bureau sortant de la Conférence des ministres des Transports de l'Union africaine a présenté son rapport sur les activités qui ont eu lieu sous son mandat depuis son élection en novembre 2011 à Luanda en Angola. Le Bureau s'est réuni deux fois au cours de son mandat. La première réunion a eu lieu le 20 juillet 2012 en marge de la Conférence ministérielle sur la sécurité aérienne en Afrique, tenue du 16 au 20 juillet 2012 à Abuja au Nigeria. La deuxième réunion a eu lieu le 23 juillet 2013 à Luanda en Angola. Au cours de ces réunions, le Bureau a examiné la mise en œuvre des plans d'action continentaux dans les différents sous-secteurs du transport et organisé les préparatifs de la troisième session de la Conférence des ministres des Transports de l'Union africaine.

22. La composition du Bureau était la suivante :

Président :	Angola (Afrique Australe)
1 ^{er} Vice- président :	Tanzanie (Afrique de l'Est)
2 ^e Vice- président :	Ghana (Afrique de l'Ouest)
3 ^e Vice- président :	Cameroun (Afrique centrale)
Rapporteur :	Égypte (Afrique du Nord)

23. Le rapport du Bureau a permis d'avoir une vue d'ensemble complète des activités dont il a supervisé le développement et la mise en œuvre. À cet égard, le

Bureau a contribué à quelques grandes réalisations dans le secteur des transports. Son mandat a été particulièrement marqué par les résultats remarquables suivants :

1. Adoption du Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA) en janvier 2012 par le Sommet de l'UA ;
2. Adoption de la Politique africaine d'aviation civile (AFCAP) ;
3. Finalisation de l'Accord intergouvernemental sur l'harmonisation des normes et standards sur le réseau des autoroutes transafricaines ;
4. . Finalisation de la Charte africaine de la sécurité routière ;
5. Finalisation de la Vision 2040 pour le développement ferroviaire en Afrique ;
6. Finalisation des instruments institutionnels, juridiques et réglementaires pour la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation des marchés du transport aérien ; et
7. Réalisation des études de pré faisabilité sur la construction des tronçons manquants sur un certain nombre de grands corridors de transport, notamment :
 - L'étude sur le chemin de fer Cotonou-Niamey-Ouagadougou-Abidjan, avec un tronçon à l'étude entre Asango et Mali pour la construction du pont sur la rivière Gambie ;
 - L'étude de faisabilité sur le tronçon ouest de l'autoroute transafricaine 9, l'autoroute Beira-Lobito ;
 - L'étude de faisabilité sur des sections choisies du pont Brazzaville-Kinshasa et des options stratégiques des ports de Banana et de Pointe-Noire en Afrique centrale ;
 - L'étude de pré faisabilité pour les tronçons manquants du corridor de transport Dakar-Ndjamena-Djibouti ; et
 - L'étude de pré faisabilité pour les tronçons manquants du corridor de transport Djibouti-Libreville.

24. Le rapport du Bureau a également fait état des différentes difficultés rencontrées par la Commission de l'Union africaine et autres acteurs clés dans le secteur des transports lors de la mise en œuvre des plans d'action de l'UA dans le secteur des transports. Il s'agit de :

1. L'insuffisance des ressources pour les activités de développement ;
2. L'insuffisance des ressources humaines ;
3. La faible participation des communautés économiques régionales et des institutions spécialisées aux activités infrastructurelle de la Commission de l'UA ;
4. La lenteur de l'intégration des politiques continentales et régionales, des stratégies et des cadres juridiques adoptés dans les cadres juridiques et de réglementation nationaux, notamment la non-ratification des cadres de politiques régionaux et/ou continentaux, ce qui les rend inopérants ; et
5. La faible part de l'investissement privé pour le développement des infrastructures en Afrique.

25. En particulier, le Bureau s'est dit préoccupé par l'entrée en vigueur différée de la Charte africaine révisée des transports maritimes et la Constitution révisée de la

Commission africaine de l'aviation civile adoptée par le Sommet de l'UA en juillet 2010 et en janvier 2010 respectivement.

26. Dans ce contexte, le Bureau a invité les États membres à donner la priorité à la mise en œuvre des activités du programme régional et continental et des décisions adoptées à l'UA et aux CER dont ils ont la responsabilité majeure. Il a en outre demandé aux CER d'aligner leurs activités et d'allouer les ressources pour la participation aux programmes de la Commission de l'UA.

2. Élection du Bureau

27. Le Bureau de la conférence a été élu pour la période 2011-2013 comme suit :

- | | | |
|-----------------------------------|---|---------------------------------------|
| ▪ Président | : | Guinée Équatoriale (Afrique centrale) |
| ▪ 1 ^{er} Vice- président | : | Soudan (Afrique de l'Est) |
| ▪ 2 ^e Vice-président | : | Guinée (Afrique de l'Ouest) |
| ▪ 3 ^e vice- président | : | Namibie (Afrique centrale) |
| ▪ Rapporteur | : | Tunisie (Afrique du Nord) |

V. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

28. La réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

I. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

II. QUESTIONS DE PROCÉDURE

- Rapport du Bureau sortant
- Élection du Bureau
- Adoption du Projet d'ordre du jour et du programme de travail

III. SÉANCES DE TRAVAIL

1. Examen et approbation du rapport de la réunion des experts
2. Examen et adoption de la Déclaration de la réunion des ministres
3. Questions diverses
4. Examen et adoption du rapport de la réunion des ministres
5. Motion de remerciements

10. CLÔTURE

29. La réunion a approuvé les horaires de travail suivants : 9 heures -13 heures et 14 heures -18 heures avec un temps de déjeuner entre les deux.

VI. SÉANCES DE TRAVAIL

SÉANCE 1 : EXAMEN DU RAPPORT DE LA RÉUNION D'EXPERTS

30. Le rapport de la réunion d'experts a été présenté en détail aux ministres par le Rapporteur de la réunion en question. les ministres ont ensuite examiné chaque élément du rapport et formulé les observations et décisions suivantes :

A. RAPPORTS D'ÉTAPE

(i) Mise en œuvre des Plans d'action du secteur des transports

31. Les ministres ont pris note du rapport d'étape sur la mise en œuvre des plans d'action des sous-secteurs des transports aériens, maritimes, ferroviaires et routiers, notamment du développement de grands corridors de transport. Ils ont en particulier noté que le rapport d'étape portait sur les activités pour lesquelles la Commission de l'UA avait la responsabilité exécutive directe, ainsi que celles dont la mise en œuvre a été supervisée ou suivie par la Commission de l'UA.

32. Ils ont félicité la Commission et les partenaires pour la finalisation des cadres stratégiques du secteur des transports, notamment ce qui suit :

- i. L'Accord intergouvernemental sur les normes routières pour le réseau d'autoroutes transafricaines ;
- ii. La Charte africaine de la sécurité routière ;
- iii. Le Cadre de réglementation pour la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation des marchés du transport aérien en Afrique ;
- iv. La Vision 2040 pour le développement des chemins de fer en Afrique ; et
- v. Les stratégies du secteur des transports dans le contexte de l'Agenda 2063 pour l'Afrique.

33. Ils ont noté avec préoccupation l'entrée en vigueur tardive de la Charte africaine du transport maritime en raison de l'absence du nombre minimum requis de quinze (15) instruments de ratification.

34. Ils ont finalement décidé ce qui suit :

- a. Les États membres sont invités à :
 - i. accorder la priorité à la mise en œuvre des activités et décisions prévues aux programmes régionaux et continentaux adoptés par l'UA et les CER dont ils ont la responsabilité principale ; et
 - ii. accélérer l'incorporation des politiques et des cadres juridiques continentaux et régionaux dans les systèmes juridiques et de réglementation nationaux et en particulier la ratification des traités régionaux et continentaux.
- b. Les CER sont invités à aligner leurs activités sur celles de la Commission de l'UA et de les prévoir dans leurs calendriers et budgets afin d'y participer; et
- c. Les États membres et les CER sont invités à soutenir les initiatives de la Commission de l'UA axées essentiellement sur l'achèvement de la construction des tronçons manquants des principaux corridors de

transport, notamment la promotion de la connectivité aérienne sur le Continent.

(ii) Mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty

35. Les ministres ont pris note de la réunion régionale africaine sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty qui s'est tenue du 16 au 18 juillet 2013 à Addis-Abeba (Éthiopie). Cette réunion a été décidée par la résolution 66-214 de l'Assemblée générale des Nations Unies pour faire l'évaluation globale de l'état d'application du Programme d'Action d'Almaty. Ils ont reconnu le rôle de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) dans la défense des intérêts de l'Afrique dans le programme d'Almaty et approuvé les conclusions de la Réunion régionale africaine d'examen d'Addis-Abeba afin de s'assurer que l'enclavement ne constitue plus une entrave au développement des pays sans littoral.

36. Les ministres ont également encouragé la CEA, les CER et la BAD à continuer d'appuyer les institutions de gestion des corridors pour améliorer l'efficacité de ces derniers.

B. PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES EN AFRIQUE (PIDA)

37. Les ministres ont examiné les progrès réalisés sur l'état de mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) adopté en janvier 2012 par le 18^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (**Assembly/AU/Decl.2 (XVIII)**). Ils ont noté que le PIDA est un programme continental multisectoriel (transport, énergie, TIC et eaux transfrontalières) à long terme allant jusqu'en 2040. Il a été adopté avec son Architecture institutionnelle de développement des infrastructures en Afrique (IAIDA), de même que son Plan d'action prioritaire (PAP) couvrant la période 2012-2020.

38. Le Plan d'action prioritaire du PIDA comprend 51 projets et programmes d'une valeur de 68 milliards de dollars américains. Il constitue un programme ambitieux, mais abordable, puisque les niveaux d'engagements restent à la portée des ressources des États africains, notamment parce qu'ils ne représentent que 0,2 % du PIB africain en 2011 ou seulement 1 % des budgets nationaux ou 5 % des budgets d'investissement.

39. Les ministres ont par ailleurs noté que l'adoption du PIDA était suivie de l'élaboration d'une Feuille de route pour 2012-2013 par les parties prenantes, notamment la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement (BAD), l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD), les Communautés économiques régionales (CER), les institutions et agences spécialisées de l'Union africaine. Conformément à cette Feuille de route, les interventions de la Commission de l'UA, de la BAD et de l'Agence du NEPAD se sont essentiellement axées sur :

- l'appui des CER dans la priorisation des projets du PAP du PIDA dans les priorités régionales (SADC en juin 2012, COMESA en octobre 2012 et CEDEAO en novembre 2012) ;
- l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources domestiques pour la préparation des projets (présentée en juin 2012 au Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD, et en mars 2014 aux ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique ;
- la mise en place d'un « Groupe de travail » pour les infrastructures à l'issue de la Retraite conjointe de Durban qui a réuni la Commission de l'UA, les CER et l'Agence du NEPAD. Le Directeur exécutif de l'Agence du NEPAD a été chargé d'animer ce Groupe de travail ;
- la promotion du PIDA auprès des différents partenaires (Union européenne, Brésil, TICAD, FOCAC, Coopération Afrique – Monde arabe, Inde, Amérique du Sud...) ;
- l'organisation du « Road show » auprès du Secrétariat des ACP, de la Banque islamique de développement et du groupe des partenaires de l'UA ;
- la coopération avec le Forum économique mondial (FEM) qui a ensuite mis en place un groupe de travail des affaires (BTA) ;
- l'élaboration d'un plan de communication du PIDA ;
- l'actualisation des fiches projets du PAP du PIDA ;
- l'établissement d'une base de données des infrastructures pour l'Afrique avec son portail : le Centre virtuel d'Information sur le PIDA (VPIC) ;
- la préparation du Sommet de Dakar sur le Financement des infrastructures prévu du 14 au 15 juin 2014 ;
- l'élaboration du Programme de renforcement des capacités des parties prenantes du PIDA ; et
- l'opérationnalisation de l'IAIDA, notamment par le lancement du Conseil de développement des infrastructures (CDI) en janvier 2014 et de son Groupe consultatif sur les infrastructures (GCI) en septembre 2013.

40. En ce qui concerne le secteur des transports en particulier, les ministres ont noté que les efforts de la Commission de l'UA portaient sur i) l'élaboration du projet d'Accord intergouvernemental pour l'harmonisation des normes et standards sur le réseau des Autoroutes transafricaines ; ii) l'élaboration du projet de la Charte africaine de la sécurité routière ; iii) l'appui au Projet de l'autoroute Abidjan-Lagos ; iv) l'appui à la Boucle ferroviaire Cotonou-Niamey-Ouagadougou-Abidjan ; et v) la coopération avec le Groupe de Travail des Affaires (GTA) du Forum Économique mondial (FEM) pour la sélection de deux ou trois projets pilotes à soumettre au Sommet du FEM en Afrique, prévu du 7 au 9 mai 2014 à Abuja (Nigeria).

41. Les ministres ont pris note des principales activités de la Feuille de route 2014-2015 qui portent sur :

- a. la poursuite de l'accompagnement des CER dans la hiérarchisation des projets du PAP-PIDA dans les priorités régionales (CEEAC, IGAD, UMA et EAC) ;
- b. la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités des parties prenantes du PIDA ;

- c. la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources internes pour la préparation des projets ;
- d. l'identification des réformes légales et réglementaires pour attirer les investissements privés ; et
- e. le développement des outils, cadre et règles de passation des marchés des travaux relatifs aux infrastructures régionales.

42. Les ministres ont enfin demandé à la Commission de poursuivre ces efforts de renforcement des capacités et de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PIDA-PAP.

C. TRANSPORT ROUTIER :

i. Accord intergouvernemental sur les normes et standards du réseau des autoroutes transafricaines

43. Les ministres ont délibéré sur le projet d'Accord intergouvernemental pour l'harmonisation des normes et standards sur le réseau des Autoroutes transafricaines tel qu'examiné par les experts. À cet égard, ils ont noté son processus d'élaboration impliquant toutes les principales parties prenantes, notamment la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement (BAD), l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD), la Commission économique pour l'Afrique, le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les Pays les moins avancés, les Pays en développement sans littoral et Petits États insulaires en développement, le Programme des Politiques des Transports en Afrique (SSATP), les Communautés économiques régionales (CER), les institutions et agences spécialisées de l'Union et les États membres de l'UA.

44. Les ministres ont en outre noté que les objectifs de l'accord sont les suivants :
i) contribuer à l'intégration et à la cohésion physique, politique, économique et sociale de l'Afrique; ii) contribuer à la facilitation des échanges en matière de sécurité routière et réduire les coûts de transport ; iii) établir des liens appropriés entre les zones de production et les zones de consommation sur le continent; et iv) établir des normes minimales et des normes communes pour la conception et l'entretien du Réseau de transport transafricain, avec des routes praticables toute l'année.

45. Les ministres ont décidé d'adopter l'Accord intergouvernemental et ses cinq (5) annexes qui sont :

- Annexe I : Itinéraires du réseau autoroutier transafricain ;
- Annexe II : Directives générales pour la conception, la construction/reconstruction et l'entretien du réseau des autoroutes transafricaines ;
- Annexe III : Sécurité autoroutière ;
- Annexe IV : Aspects socioéconomiques ;
- Annexe V : Aspects environnementaux.

46. Ils ont demandé à la Commission d'assurer une application rigoureuse des normes afin d'éviter de se retrouver dans la situation actuelle de non-respect de la

charge à l'essieu, à l'origine des destructions massives du patrimoine routier. Ils ont souligné que cet Accord était également essentiel à la facilitation du commerce sur le continent, notamment l'observance de tous les principes internationaux des conventions de l'ONU sur la facilitation du commerce, en particulier la Convention sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières, la Convention sur le Transport international routier (TIR), l'Accord sur le transport de denrées périssables (ATP) et l'Accord relatif au transport des marchandises dangereuses par route (ADR).

ii. Charte africaine sur la sécurité routière

47. Les ministres ont pris note du rapport sur la préparation de la Charte africaine de la sécurité routière qui a été élaborée en même temps que le Projet d'Accord intergouvernemental sur les normes et standards sur le réseau des autoroutes transafricaines.

48. Ils ont reconnu l'importance de cette Charte en tant qu'outil stratégique et d'information pour l'amélioration de la sécurité routière en Afrique qui vise la réduction des accidents de la route et qui est appelée à fonctionner conformément aux principes suivants :

- a) autonomie et sens de la responsabilité s'agissant d'insuffler une vision solide et propre de l'amélioration de la sécurité routière dans chaque pays de l'Union ;
- b) solidarité et partage des connaissances sur la sécurité routière ;
- c) subsidiarité entre les États parties africains, la Commission de l'Union africaine et les autres institutions régionales et continentales concourant au développement et à l'intégration du continent ;
- d) partenariat pour le développement entre les Parties prenantes africaines, les organismes des Nations Unies et les autres institutions internationales œuvrant en faveur d'un développement humain équitable dans les autres régions du monde.

49. Les ministres ont reconnu qu'au cours de la mise en œuvre de cette stratégie, le rôle de l'État restera essentiel, notamment pour garantir une gestion efficace des activités de Sécurité routière, notamment le renforcement institutionnel, la gestion des données, la collaboration intersectorielle ; l'accroissement de la sécurité des routes et de la mobilité (inspection et audit de la sécurité routière, formation, éducation, information, mise en application, cas des usagers vulnérables, sécurité des véhicules, gestion des accidents), ainsi que le financement, le suivi et l'évaluation de la sécurité routière (modalités de financement, conférence des parties prenantes, coopération régionale et internationale...), etc.

50. En ce qui concerne la formation des conducteurs professionnels, les ministres ont pris note du rôle de l'Académie de l'Union Internationale des Transports routiers (IRU) qui a mis au point des programmes de formation spécialisée et des aides mémoires pour les conducteurs qui pourraient être adaptés pour utilisation dans le continent.

51. Enfin, les ministres ont adopté le projet de Charte africaine de la sécurité routière à soumettre à la réunion des ministres et ont lancé un appel à l'accélération de sa mise en œuvre.

D. TRANSPORT AÉRIEN

- i. Instruments de réglementation de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation des marchés du transport aérien en Afrique**
- ii. Spécifications de la base de données pour la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro**

52. Les ministres ont examiné les délibérations des Experts sur les textes de réglementation et l'architecture de la base de données africaine sur le transport aérien pour faciliter la création d'un marché unique de l'aviation africaine. Les textes de réglementation sont composés de (i) Règlement sur la concurrence ; (ii) Mécanisme de règlement des différends et (iii) Règles de protection du consommateur.

53. Compte tenu des questions en suspens sur lesquelles les experts n'étaient pas encore parvenus à un consensus, les ministres ont décidé de reporter l'adoption des textes de réglementation et demandé aux experts de l'aviation de se rencontrer plus tard, d'ici la mi-2014 afin de finaliser les textes et de se mettre d'accord sur ces derniers.

- iii. Création d'un Fonds de développement des ressources humaines (HRDF) pour la promotion du secteur de l'aviation en Afrique**

54. Les ministres ont examiné la proposition relative à la création d'un Fonds de développement des ressources humaines (HRDF) pour la promotion du secteur de l'aviation en Afrique. Bien qu'ayant reconnu l'importance de ce Fonds pour le développement de l'aviation civile sur le Continent, les ministres ont décidé que ce fonds devrait être créé sur la base des résultats d'une étude menée par la CAFAC et OACI.

E. TRANSPORT MARITIME

État de mise en œuvre de la Charte africaine révisée du transport maritime

55. Les ministres ont examiné l'état actuel de la Charte africaine révisée du transport maritime adoptée par le Sommet de l'UA en juillet 2010 à Kampala (Ouganda). À cet égard, ils ont indiqué qu'actuellement, sur les cinquante-quatre (54) États membres de l'UA, seize (16) ont signé la Charte et que six (6) États seulement l'avaient ratifiée et déposé les instruments de ratification auprès du Président de la Commission de l'UA.

56. Les ministres ont également pris note des résultats de la réunion du Groupe de travail sur la Charte africaine sur le transport maritime africain organisée conjointement par la Commission de l'UA et l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAOC) en décembre 2013 à Abidjan en Côte d'Ivoire et dont

l'objectif principal était d'examiner les mesures et les modalités pour l'accélération de l'entrée en vigueur et la mise en œuvre de la Charte.

57. Les ministres ont finalement décidé de :
- i. Proclamer 2014 comme Année pour l'accélération de la ratification et de l'entrée en vigueur effective de la Charte.
 - ii. Inviter les États membres à accorder la priorité aux mesures et processus pour la ratification de la Charte ; et
 - iii. Demander à la Commission de l'UA, aux CER et aux institutions spécialisées d'intensifier le plaidoyer pour la ratification de la Charte

58. Pour ce faire, les ministres ont indiqué que la Charte est également disponible sur : <http://www.au.int/en/treaties>.

59. Les ministres ont en outre approuvé des actions spécifiques et une feuille de route recommandées par le Groupe de travail pour la réalisation de l'entrée en vigueur de la Charte africaine du transport maritime. Ils ont demandé à la Commission de poursuivre la facilitation de sa mise en œuvre.

F. TRANSPORT FERROVIAIRE

Vision 2040 pour le développement des chemins de fer en Afrique

60. Les ministres ont examiné les délibérations des experts sur les conclusions de l'étude conduite par l'Union internationale des chemins de fer (UIC) sur la Revitalisation du Rail en Afrique et plus particulièrement sa vision qui est basée sur les éléments suivants :

- i. l'évolution technologique ferroviaire ;
- ii. le développement durable ;
- iii. les coûts croissants de l'énergie fossile ;
- iv. les avantages du monde numérique ;
- v. l'évolution du métier du transport ; et
- vi. le changement générationnel.

61. Il a été remarqué que la Vision proposée est axée sur les cinq (5) stratégies interdépendantes suivantes :

- i. modernisation, développement et interconnexion des réseaux ferroviaires africains ;
- ii. amélioration de la qualité des services offerts aux usagers et aux opérateurs économiques ;
- iii. amélioration de la gouvernance des sociétés de chemins de fer ;
- iv. développement d'une complémentarité multimodale ; et
- v. promotion de l'intégration régionale et place du continent au niveau mondial.

62. Les ministres ont salué le soutien de l'UIC et décidé d'adopter la Vision 2040 pour la revitalisation des chemins de fer en Afrique. Ils ont également demandé à la

Commission de prendre les mesures nécessaires en vue du renforcement de l'Union africaine du Rail (UAR).

G. AGENDA 2063 POUR L'AFRIQUE : Stratégie de développement du secteur des transports dans le contexte de l'Agenda 2063 pour l'Afrique

63. Le Directeur du Département des infrastructures et de l'énergie de la Commission de l'UA a présenté l'Agenda 2063 pour l'Afrique à la réunion. Il a expliqué la raison d'être et donné le contexte détaillé de l'Agenda qui vise à définir la vision du développement de l'Afrique pour les cinquante (50) années à venir, partant de la célébration du 50^e anniversaire de la création en 1963 de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), prédécesseur de l'Union africaine. Il a été noté que l'élaboration de l'Agenda 2063 pour l'Afrique exige que tous les secteurs alignent leurs buts, objectifs, et stratégies sur les sept (7) aspirations qui constituent le fondement de sa vision.

64. Les ministres ont examiné le travail accompli par les experts concernant la définition des buts, objectifs et stratégies des transports dans le contexte de l'Agenda 2063 pour l'Afrique en tenant compte des aspirations selon lesquelles le secteur des transports pourrait contribuer à la réalisation des objectifs dont la réalisation faciliterait la croissance et la durabilité du secteur des transports. Ils ont félicité la Commission pour l'initiative de définir la vision de développement de l'Afrique pour les cinquante (50) années autour des sept (7) Aspirations africaines bien identifiées à la suite de longues consultations.

65. Ils ont enfin décidé d'adopter les résultats des travaux des experts comme suit :

1. Vision du secteur

66. Comme contribution à la préparation de Transport 2063, deux énoncés de vision ont été présentés pour rationalisation et validation par le futur processus de préparation. Il s'agit de :

- une Afrique qui offre des infrastructures et des services de transport qui relient les pays et le continent au reste du monde d'une manière abordable, sûre, accessible, fiable et durable.
- voir tous les citoyens africains accéder et être connectés à des modes de transport internes et intercontinentaux sûrs et abordables

67. L'effet transformateur du secteur des transports sur les économies africaines n'a pas été pris en compte par l'un des deux énoncés de vision, et le futur processus de préparation de Transports 2063 devrait prendre acte de cette carence.

2. Aspirations à la réalisation desquelles peut contribuer le secteur des transports

68. Trois aspirations ont été identifiées :

Aspiration 1 : Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable

69. Le secteur des transports pourrait contribuer à la réalisation de cette aspiration de manières suivantes, entre autres :

- Développer de nouveaux modèles commerciaux dans le domaine des transports qui soient efficaces, impliquant notamment les réductions de coûts, l'autonomie, axés sur la technologie et générateurs d'emplois.
- Développer le transport ferroviaire/transport collectif dans toutes les villes de 2 millions d'habitants et au-delà de manière abordable et durable.
- Relier toutes les communes/localités au niveau de l'administration locale par de bonnes routes pour soutenir le développement de l'agriculture rurale
- Augmenter la part du transport ferroviaire dans le transport des personnes et des biens
- Établir la connectivité par tunnel entre les îles constituant les petits États insulaires et le continent.

Aspiration 2 : un continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du panafricanisme

70. Le secteur des transports pourrait contribuer à la réalisation de cette aspiration de manières suivantes :

- Mise en œuvre des programmes du PIDA – relier les villes africaines et/ou pays par la route et le chemin de fer
- Mise en œuvre des programmes du PIDA – production et distribution conjointe de l'énergie
- Développement de modèles commerciaux dans le domaine des transports aériens et maritimes qui soient abordables, efficaces et fiables pour le développement du tourisme intra Afrique et pour la libre circulation des biens et des services prévue dans le cadre de l'Agenda 2063.

Aspiration 7 : l'Afrique en tant qu'acteur et partenaire fort en influent sur la scène internationale

71. Une contribution du secteur des transports est :

- Création d'activités liées au transport maritime pour gérer l'augmentation prévue des exportations et des importations de l'Afrique dans des domaines tels que - des ports nouveaux et efficaces ; des compagnies maritimes ; la manutention portuaire ; les activités d'acheminement terrestre, etc.

3. Aspiration dont la réalisation contribuera à la croissance du secteur des transports

72. Les quatre aspirations suivantes ont été identifiées :

Aspiration 3 : Une Afrique de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit

73. La croissance du secteur des transports s'accélérait si le processus pour la réalisation de cette aspiration tenait compte de :

- La mise en place de cadres de réglementation pour les transports qui récompensent les entreprises qui font preuve d'innovation, garantissent et/ou respectent les normes de prestation de services, assurent la protection du consommateur et la réduction de la contribution aux émissions de carbone ;
- L'élaboration et/ou de facilitation de la mise en œuvre de politiques visant le développement du capital humain du secteur des transports ;
- Le maintien de normes professionnelles élevées de la part des organismes d'application de la loi et/ou de protection des frontières en ce qui concerne leurs rapports avec les entreprises de transport et leur clientèle ;
- l'harmonisation des normes et règlements en matière de sécurité routière dans un contexte régional et/ou continental.

Aspiration 4 : Une Afrique sûre et pacifique

74. La contribution de cette aspiration au développement du secteur des transports pourrait être :

- Le renforcement des agences de sécurité afin d'éliminer le banditisme de grand chemin
- L'application des règles de la circulation afin de minimiser les accidents de la route - décès, blessures et pertes de propriétés

Aspiration 5 : Afrique ayant une forte identité culturelle, des valeurs et de l'éthique

75. Cette aspiration peut contribuer à la croissance du secteur des transports par :

- Le respect des règles de la circulation et l'absence de pratiques de corruption dans le règlement des infractions de la circulation dans le cadre de notre identité culturelle, nos valeurs et notre éthique.

Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est axé sur les personnes, s'appuyant en particulier sur le potentiel que représentent les jeunes et les femmes

76. La contribution de cette aspiration à la croissance du secteur des transports pourrait être :

- La création d'un environnement favorable – la formation, l'accès aux fonds, etc. – pour permettre aux femmes de mettre en place/être propriétaires d'entreprises de transport ;
- La création d'un environnement favorable - l'esprit d'entreprise, l'accès au financement, etc. - pour permettre aux conducteurs salariés de posséder/conduire leurs propres véhicules à des fins commerciales.

77. Les ministres ont enfin demandé à la Commission de préparer une stratégie des transports (Transports 2063) se basant sur les objectifs, les buts et étapes définis pour le secteur dans l'Agenda 2063 pour l'Afrique.

SÉANCE 8 : OBJECTIFS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

78. Les ministres ont pris note de l'exposé fait sur l'état d'avancement des travaux en cours pour l'identification des Objectifs de développement durable (ODD) dans le cadre de l'agenda du développement post-2015 en cours d'élaboration à l'initiative des Nations Unies. Les ODD font suite aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pour la période 2000-2015. En 2005, la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique avec l'appui du SSATP avaient joué un rôle crucial pour adjoindre aux OMD des indicateurs sur le secteur des transports qui n'avait pas été retenu comme secteur prioritaire dans la définition initiale des OMD. Cette absence du transport dans les OMD avait conduit à un désintérêt des partenaires au développement pour le transport, ce qui a rendu plus difficile l'achèvement des OMD.

79. À cet égard, les ministres ont décidé de réaffirmer l'importance des transports comme facteur de développement dans les ODD et, à cette fin, ont demandé à la Commission de constituer un groupe de travail pour définir les objectifs et les indicateurs en matière de transport essentiels à la réalisation des ODD.

PLANS D'ACTION ACTUALISES

80. Les ministres ont examiné les plans d'action actualisés soumis par les experts et les ont adoptés avec des amendements.

PROJET DE DÉCLARATION DE MALABO

81. Les ministres ont examiné le Projet de Déclaration de Malabo soumis par les experts et l'ont adopté avec des amendements.

QUESTIONS DIVERSES

82. Le ministre des Transports de la République de Guinée a pris la parole pour informer les participants de l'épidémie de la fièvre Ebola dans son pays et son voisinage et des efforts déployés pour enrayer sa propagation. Il a évoqué les diverses mesures prises à cet effet, en particulier dans le secteur des transports et l'implication personnelle du chef de l'État. Il a assuré les délégués que la Guinée prendra toutes les mesures nécessaires pour s'assurer de l'éradication de la maladie. Il a demandé la compréhension et le soutien des ministres.

ADOPTION DU RAPPORT DE LA RÉUNION DES MINISTRES

83. Les ministres ont décidé de limiter leurs délibérations à une journée (10 avril) et ont à cet égard décidé que leur rapport serait finalisé par la Commission de l'UA et soumis au Bureau de la Conférence pour approbation.

MOTION DE REMERCIEMENTS

84. Les ministres ont adopté une motion de remerciements au Président de la République de Guinée équatoriale, Son Excellence Teodoro Obiang Nguema Mbasogo pour son engagement sans faille au développement des infrastructures en Afrique, et au gouvernement et au peuple de la Guinée équatoriale pour l'accueil chaleureux et pour toutes les excellentes dispositions prises qui ont permis à toutes les délégations participant à la troisième session de la Conférence des ministres africains des Transports de passer un séjour agréable et productif à Malabo.

CLÔTURE

85. La conférence a été clôturée par S.E. Francisco Mba Olo BAHAMONDE, ministre des Transports, de la technologie, des postes et des télécommunications de la République de Guinée équatoriale. Il a remercié tous les ministres et les délégués de lui avoir fait l'honneur, ainsi qu'à la République de Guinée équatoriale de présider la conférence pour les deux années à venir.

86. Le ministre a assuré ses collègues et d'autres délégués qu'il était très confiant qu'avec leur coopération et leur solidarité, progresseront fortement dans la mise en œuvre des plans d'action déjà adoptés. Il a conclu en souhaitant un séjour agréable à Malabo avant leur départ à tous les participants et a déclaré la conférence officiellement close.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel. : (251-11) 5182402 Fax : (251-11) 5182400
Website : www.au.int

IE12268

**TROISIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE
DE L'UNION AFRICAINE DES MINISTRES
DES TRANSPORTS
7 - 11 AVRIL 2014
MALABO (GUINÉE ÉQUATORIALE)**

AU/TPT/MIN/Decl. (III)

DÉCLARATION DE MALABO

DÉCLARATION DE MALABO

NOUS, Ministres des Transports de l'Union africaine, réunis les 10 et 11 avril 2014 à Malabo en Guinée Equatoriale en la troisième session de notre Conférence organisée par la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec le Gouvernement de Guinée Equatoriale, pour examiner les stratégies visant à renforcer le secteur des transports en vue d'accélérer sa productivité et soutenir la croissance économique de l'Afrique ;

Considérant l'Acte constitutif de l'Union africaine adopté le 11 juillet 2000 à Lomé au Togo, en particulier les articles 14, 15 et 16, qui confie à la Commission de l'Union africaine une mission de coordination dans les secteurs des transports, des communications et du tourisme;

Considérant le Traité instituant la Communauté économique africaine signé à Abuja, au Nigeria en juin 1991;

Considérant la décision de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de juillet 2001 à Lusaka en Zambie sur la mise en place du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) comme cadre pour le développement de l'Afrique;

Considérant la décision des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, réunis en juillet 2005 à Syrte en Libye d'inclure dans les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) les Objectifs et indicateurs de transport adoptés en avril 2005 à Addis-Abeba en Éthiopie par les ministres en charge des transports et des infrastructures de l'Union africaine dans le cadre de la réduction de la pauvreté ;

Considérant la Déclaration **Assembly/AU/Decl.2(XVIII)** de la dix-huitième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine tenue en janvier 2012 à Addis-Abeba en Éthiopie, qui a adopté le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) comme politique unique et cadre stratégique de développement des infrastructures en Afrique ;

Considérant les défis découlant de la mondialisation des économies et la nécessité pour l'Afrique de mettre pleinement et efficacement en œuvre la Décision de Yamoussoukro de 1999 relative à la libéralisation des marchés du transport aérien en Afrique, et la Charte africaine sur le transport maritime ;

Considérant la Résolution 64/255 adoptée le 2 mars 2010 par l'Assemblée générale des Nations unies proclamant 2011-2020, la Décennie d'action pour la sécurité routière ;

Considérant les défis découlant de la mondialisation des économies et la nécessité pour l'Afrique de mettre pleinement et efficacement en œuvre, le Programme d'action d'Almaty de 2003, le programme des Nations unies pour la coopération en matière

de transport de transit pour les pays en développement sans littoral et les Etats insulaires en développement;

Considérant les défis particuliers du développement, notamment les besoins d'expédition auxquels sont confrontés les petits Etats insulaires en développement et la nécessité de mettre en œuvre la Stratégie de Maurice pour les petits Etats insulaires en développement (SID) et du programme lui succédant qui doit être adopté à la troisième conférence des Nations unies prévue en 2014 à Samoa ;

Considérant l'importance et le rôle des services d'infrastructure et de transport dans le développement politique, économique et social, ainsi que dans l'intégration de l'Afrique, en vue de renforcer sa participation à l'économie mondiale;

Considérant les conventions internationales pertinentes en matière de transport, en particulier dans les domaines de la sécurité et de la sûreté, de la protection de l'environnement et de la facilitation du transport ;

Considérant en outre la Décision de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine tenue à Maputo en 2003 et en 2010 sur la sécurité et la sûreté maritime et la protection de l'environnement en Afrique;

Notant et saluant les différentes initiatives des Communautés économiques régionales, des institutions spécialisées et des organisations partenaires pour le développement des infrastructures et services de transport en Afrique.

Préoccupés par :

1. le retard important accusé dans la ratification et, par conséquent, dans l'entrée en vigueur effective de la Charte africaine révisée sur le transport maritime et de la Constitution de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC);
2. le faible niveau de développement des infrastructures et des services de transport en Afrique avec une attention particulière sur la dégradation constante des chemins de fer qui sont censés constituer l'épine dorsale des réseaux de transport sur le Continent ;
3. la multiplicité des règles, des règlements et des standards, ainsi que la complexité des procédures administratives en matière de transport en transit entre pays africains, qui entrave l'intégration des réseaux de transport sur le Continent ;
4. l'augmentation du nombre d'accidents de la circulation et leur impact économique, social et culturel négatif ;
5. la détérioration générale de la sécurité, de la sûreté et de l'environnement résultant des activités de transport non durables ;
6. la menace croissante de la piraterie, des attaques à mains armées contre les navires et autres actes illicites dans les eaux africaines ;

7. les faibles ressources mobilisées aux niveaux national, régional et continental pour le développement et la maintenance des infrastructures de transport ;
8. l'imposition unilatérale de la réglementation et des standards relatifs à la sécurité à la sûreté du transport et à l'environnement au niveau mondial telles que l'interdiction d'exploitation des compagnies aériennes dans l'Union européenne;
9. le manque de reconnaissance de l'importance vitale des transports dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015; et
10. les problèmes auxquels sont confrontés les pays sans littoral dans leurs activités de développement.

Rappelant:

1. le rôle de la Commission de l'Union africaine, qui est de coordonner et de faciliter l'harmonisation des politiques, de la réglementation et des standards pour les infrastructures et services de transport sur le continent africain ;
2. le rôle central des Communautés économiques régionales dans la mise en œuvre des programmes et projets pour la coordination et le développement des infrastructures et services de transport;
3. le rôle primordial des États membres, qui consiste à intégrer la politique continentale, les cadres stratégiques et de réglementation dans les systèmes nationaux, ainsi que l'exécution de projets régionaux et continentaux de transport sur leur territoire.

Réitérant :

1. notre ferme détermination à conjuguer nos efforts pour le développement durable de systèmes et services de transport intégrés, fiables, sûrs, efficaces, respectueux de l'environnement et abordables et pour le développement économique et social de l'Afrique ;
2. l'urgente nécessité de mettre en œuvre des stratégies régionales et continentales en matière de transports en appui aux Objectifs du Millénaire pour le développement.

DECIDONS DE CE QUI SUIT:

1. adopter l'Accord intergouvernemental sur les normes et standards pour les réseaux d'autoroutes transafricaines afin de s'assurer que l'Afrique développe un réseau de transport cohérent et efficace en faveur de l'intégration et du développement socioéconomique accéléré du Continent et accélérer sa ratification;

2. adopter la Charte africaine sur la sécurité routière, qui servira de cadre stratégique pour l'amélioration de la sécurité routière en Afrique et amènera le Continent à contribuer plus efficacement à la mise en œuvre de la Décennie d'action 2010-2020 des Nations unies pour la sécurité routière et accélérer sa ratification;
3. adopter la Vision 2040 pour la revitalisation du rail en Afrique afin de placer le transport ferroviaire au cœur du Programme pour le développement des Infrastructures en Afrique (PIDA) et concentrer les efforts sur la relance du sous-secteur des transports ;
4. mettre en place un Groupe de travail chargé d'examiner le cadre de réglementation pour la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro. Ce Groupe de travail, composé d'experts clés des Etats membres et des parties prenantes africaines en matière de transport aérien (Commission de l'UA, CER, AFRAA, BAD, CEA et CAFAC), se réunira pour finaliser les documents avant fin juin 2014, pour les soumettre au Bureau de la Conférence des ministres des transports dont la réunion est prévue en septembre 2014, puis à l'attention du Sommet de l'UA en janvier 2015 ;
5. encourager les compagnies aériennes africaines à conclure entre elles des accords de coopération ;
6. inclure une stratégie du secteur des transports (Transports 2063) dans le cadre de l'Agenda 2063 pour l'Afrique ;
7. accélérer la ratification et la mise en œuvre de la Charte africaine sur le transport maritime conformément aux recommandations formulées par le Groupe de travail sur la Charte africaine du transport maritime lors de sa réunion des 18 et 19 décembre 2013 à Abidjan en Côte d'Ivoire ;
8. accélérer la ratification de la Constitution de la Commission africaine de l'aviation civile ;
9. approuver les conclusions de la réunion régionale sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty pour faciliter le développement des pays sans littoral ;
10. inclure dans nos programmes les objectifs et indicateurs du secteur des transports, qui sont essentiels à la réalisation des Objectifs pour le développement durable (ODD) actuellement en cours d'élaboration pour la période post Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ;
11. accélérer l'achèvement de la construction des tronçons manquants du réseau d'autoroutes transafricaines, moderniser et développer à l'horizon 2020 le réseau de chemin de fer reliant principalement les pays sans littoral;

12. promouvoir le développement des infrastructures et services des transports régionaux et continentaux de manière globale en se fondant sur les politiques et programmes des Communautés économiques régionales et dans le cadre du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) ;
13. accélérer la facilitation du transport inter-États par l'harmonisation des législations, la simplification des procédures de transit, l'élimination des barrières non physiques et le renforcement de l'efficacité et de la sécurité dans les opérations de transport ;
14. renforcer, et le cas échéant, mettre en place des institutions de gestion de la sécurité, de la sûreté et de la facilitation dans le secteur des transports ;
15. encourager la création d'organismes régionaux de surveillance en matière de sécurité et de sûreté, de recherche, de sauvetage et d'enquête en cas d'accident comme moyen permettant de renforcer la capacité des États à appliquer les règles internationales et à protéger les usagers ;
16. Intégrer la prévention et la lutte contre le VIH/SIDA, les MST et le tourisme sexuel dans tous les programmes de transport en tant que composante spécifique ;
17. promouvoir l'utilisation des TIC et autres technologies dans le développement des infrastructures et les opérations de transport ;
18. prendre des mesures spécifiques pour assurer le financement durable et la gestion appropriée du secteur des transports et créer des conditions propices aux investissements privés, nationaux et étrangers ;
19. ratifier et accélérer la mise en œuvre des conventions internationales relatives à la sécurité, à la sûreté et à la protection de l'environnement, ainsi que des accords régionaux sur l'accès au marché, la facilitation des transports et du trafic de transit ;
20. promouvoir et faciliter la mise en place d'institutions régionales de formation pour le personnel technique et professionnel dans les différents modes de transport;
21. créer un Fonds de développement des ressources humaines du secteur de l'aviation civile en Afrique sur la base des conclusions de l'étude réalisée par la CAFAC et l'OACI ; et
22. promouvoir les programmes de recherche et de développement des infrastructures et services des transports en Afrique.

Demandons à la Commission de l'Union africaine:

1. de prendre toutes les mesures nécessaires pour soumettre les instruments clés ci-après relatifs aux transports à la vingt-troisième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, pour adoption :
 - i) Accord intergouvernemental sur l'harmonisation des normes et standards routiers pour le réseau d'autoroutes transafricaines;
 - ii) Charte africaine de la sécurité routière ;
 - iii) Vision 2040 pour la revitalisation du rail en Afrique; et
 - iv) Stratégies du secteur des transports dans le contexte de l'Agenda 2063 pour l'Afrique.
2. organiser des ateliers structurés pour la diffusion et la facilitation de la mise en œuvre des instruments continentaux adoptés sur les transports;
3. mettre en place un groupe de travail chargé de définir les objectifs et les indicateurs des transports, qui sont essentiels à la réalisation des Objectifs pour le développement durable (ODD).

Lançons un appel aux différents partenaires régionaux et internationaux, notamment la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation maritime internationale (OMI), le Bureau du Haut Représentant des Nations unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (UNOHRLLS), l'Union internationale des chemins de fer (UIC), l'Union routière internationale (IRU), l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Banque mondiale, l'Union européenne (UE), le Programme de politiques de transport en Afrique (SSATP), l'Union internationale des Transports publics (UITP) et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour qu'ils continuent de soutenir le programme de développement des transports et des infrastructures en Afrique.

Lançons également un appel:

- aux États membres de l'Union africaine et aux Communautés économiques régionales pour qu'ils renforcent la coopération interafricaine et continentale dans le secteur des transports ;
- à la Commission de l'Union africaine pour qu'elle soumette la présente Déclaration à la prochaine Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui se tiendra en juin 2014 à Malabo en Guinée équatoriale.

Adoptons les Plans d'action actualisés joints en annexe à la présente Déclaration.

Fait à Malabo (Guinée équatoriale), le 10 avril 2014

2014

Report of the AU conference of ministers responsible for transport, Malabo, Equatorial Guinea, 7 - 11 April 2014

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4229>

Downloaded from African Union Common Repository